



Mentions obligatoires dans un contrat de distribution

Par **maître madani**, le **19/05/2023** à **14:03**

Dans les contrat de distribution comment formuler:

1. les obligations du fabricant
2. l'assistance commerciale
3. le programme de garantie
4. dispositions à prendre en cas de non conformité du lot.

merci beaucoup pour l'effort

cordialement

Maître MADANI Hend